DOSSIER DE CANDIDATURE
« FORMATION INITIALE D'ARBITRE »

Vendredi 20 et vendredi 27 septembre de 19h à 22h
Samedi 21 et Samedi 28 septembre 2019 de 8h30 à 16h30,
Samedi 5 octobre 2019 de 9h à 12h

District de Haute-Loire - Stade des Rompadis – Le Pertuis (43)

1. ETAT CIVIL

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance :.....

Adresse :.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Licencié(e) : ☐ OUI ☐ NON Si oui, type de licence : ☐ Dirigeant ☐ Joueur ☐ Educateur

N° de Licence : .....

Si licencié, fournir un certificat médical d'aptitude à l'arbitrage du football datant de moins d'un an à la date de la formation

Si non licencié, fournir un certificat médical d'aptitude à l'arbitrage du football + attestation de responsabilité civile

Téléphone : ..... Mail : .....

Personne à contacter en cas d'urgence : .....

Téléphone : .....

2. ARBITRAGE

Représenterez-vous un club après votre examen ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel : N° d'affiliation : ..... Club : .....

Votre tuteur en club (nom-prénom) : .....

Téléphone et mail :.....

Vos disponibilités pour arbitrer :

	Lundi	*Mardi*	*Mercredi*	*Jeudi*	*Vendredi*	*Samedi*	*Dimanche*
Journée							
Soir							

3. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 120€ (90€ de frais pédagogiques et 30€ de frais de restauration)

En fonction de votre situation, veuillez cocher les cases suivantes :

☐ Je vais payer personnellement ma formation par chèque

☐ Les coûts de ma formation seront pris en charge par mon club.

- ☐ Par chèque
- ☐ Par prélèvement sur le compte club (remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous)

☐ **Pour tous** : je bénéficie d'un bon de formation de 25€ - je déduis du montant total (bon dématérialisé)

☐ Je suis une candidate féminine, je bénéficie d'un financement supplémentaire de 25 € par la LAuRAFoot

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SUR LE COMPTE CLUB

Stagiaire concerné par la formation : .....

N° d'affiliation : ..... Club : .....

Nom du responsable et signature : .....

Cachet du club obligatoire :

4. DROIT A L'IMAGE

Candidat arbitre :

Je soussigné(e), Melle, Mme, Mr (1) :

……

J'autorise la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles apparais le candidat arbitre, réalisée sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitres à des fins de promotion de l'arbitrage.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos …) et ce sans durée limitée dans le temps.

5. AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné(e) …… autorise …… à suivre une formation d'arbitre organisée par l'IR2F Auvergne Rhône-Alpes de Football.

6. PIECES JUSTIFICATIVES

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

☐ Photocopie d'un document officiel justifiant de l'identité du candidat

☐ Photo d'identité

☐ Pour les candidats masculins : Chèque de 65 € pour les frais pédagogiques *(Établi à l'ordre de la LAuRAFoot)*

☐ Pour les candidates féminines : Chèque de 40 € pour les frais pédagogiques *(Établi à l'ordre de la LAuRAFoot)*

☐ **Pour tous : Frais de restauration** - Chèque de 30 € établi à l'ordre du district de Haute Loire.

Pour tous :

☐ Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage du football datant de moins d'un an à la date de la formation

Pour les licenciés « Joueurs » :

☐ La preuve de la détention d'une licence joueur pour la saison en cours à travers :

- ☐ la production de l'attestation de licence reçue par courrier électronique ou extraite de « mon espace FF », **en cours de validité**
- ☐ La preuve de l'octroi de la licence issue de l'application footclub.

Pour les non licenciés :

☐ Attestation de responsabilité civile

7. SIGNATURE

Fait à …… le ……

Signature stagiaire (ou du représentant légal) :

Inscription à envoyer à l'I.R.2.F. par courrier ou messagerie officielle, accompagné du règlement (chèque ou prise en charge) à :

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL
350B, avenue Jean Jaurès 69007 LYON
formations@laurafoot.fff.fr

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 13 SEPTEMBRE 2019
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE